

La Voie à Suivre

Aharei Mot - Kédochim 775

Ohr Haïm Vé Moché • 32, rue du Plateau 75019 Paris - France
 Tel.: +331 42 08 25 40 • Fax: +331 42 06 00 33 • www.hevratpinto.org

Hevrat Pinto • 20 bis, rue des Mûriers 69100 Villeurbanne - France
 Tel.: +334 78 03 89 14 • Fax: +334 78 68 68 45 • www.hevratpinto.org



10 Nyan 5773 - 20 Avril 2013

Rabbi David Pinto Chlita

L'essentiel de la réparation passe par l'examen de conscience

« **Après la mort des deux fils d'Aaron qui, s'étant avancés devant Hachem, avaient péri** » (Vayikra 16, 1)

Dans la paracha Chemini, la Torah avait déjà longuement relaté la mort des deux fils d'Aaron, et il y a certainement une bonne raison à cela. De plus, notre paracha est appelée « Aharei Mot », or elle traite également de beaucoup d'autres sujets ! Pourquoi donc l'appeler spécialement « Aharei Mot » ?

Essayons de répondre. Voici comment nos Sages (Baba Batra 78b) ont expliqué le verset « C'est à ce propos que les gouverneurs disaient "Venez à 'Hechbon !" » (Bemidbar 21, 27) : « Les gouverneurs (mochlim) », ce sont ceux qui maîtrisent (mochlim) leur mauvais penchant ; « Venez à 'Hechbon » signifie « Venez examiner les calculs ('hechbon) du monde, la perte qu'engendre une mitsva par rapport au salaire qu'elle rapporte, et le plaisir que procure une faute par rapport à la perte qu'elle cause. « Qu'elle se relève et s'affermisse » (suite du verset) revient à dire : « Si tu agis ainsi, tu te relèveras dans ce monde-ci et tu t'affermiras dans le monde à venir. »

En d'autres termes, nous n'avons pas le droit de vivre de manière irresponsable, sans procéder à un examen de conscience. En effet, nous devons analyser tout ce qui nous arrive et comprendre pourquoi Hachem agit ainsi avec nous, afin de pouvoir orienter nos actes, les réparer et les ajuster. Et même si D. nous envoie du mal et emploie la rigueur envers nous, il nous faudra examiner minutieusement nos actions pour comprendre pourquoi tel a été notre sort, et c'est par ce biais que nous mériterons de réparer nos actes.

On trouve également dans la Guemara (Berakhot 5a) que Rava a dit au nom de Rav Hisda : « Si l'on se voit frappé par des malheurs, on examinera ses actes, comme il est dit "Examinons nos voies, scrutons-les et retournons à Hachem". Si l'on ne trouve rien à se reprocher, on attribuera cela à la négligence dans l'étude de la Torah, comme il est dit "Heureux l'homme que Tu redresses, Hachem, et que Tu instruis dans Ta loi !" » Il ne faut surtout pas dire, afin d'apaiser sa conscience, que les souffrances sont fréquentes dans le monde et qu'elles sont le fruit du hasard, car quiconque pense ainsi ne fera qu'attirer sur lui encore plus de malheurs, jusqu'à qu'il s'éveille et procède à un examen de conscience. C'est pour cela que cette paracha est appelée « Aharei Mot ». En effet, après un décret aussi lourd que celui de la mort des fils d'Aaron, chacun doit examiner ses actes, les analyser et essayer de comprendre pourquoi D. a agi ainsi. Chacun de nous doit dire « C'est à cause de moi que ce malheur a eu lieu. » Ainsi, nous réparerons nos actes et cesserons d'agir de façon répréhensible. C'est le sens de l'expression « Aharei Mot » : après (a'har) avoir assisté à un mauvais décret, ou tout simplement après (a'har) une mort, il y a lieu d'examiner nos actions. En effet, Hachem a ordonné (Vayikra 10, 6) : « Toute la maison d'Israël pleurera ceux que D. a brûlés », mais de manière personnelle, tout un chacun doit se sentir concerné, analyser ses actes et les améliorer pour que ne se produise plus jamais un tel malheur.

Nombreux sont ceux qui se tournent vers moi lorsqu'ils sont en détresse et me demandent quel est le moyen de les arracher à leur situation douloureuse. Mais je leur réponds que leur seule possibilité est de réparer leurs actions en se repentant et en se rapprochant de D. La véritable réparation consiste à analyser ses actes et à procéder à un examen de conscience dans les domaines spirituels qui posent problème. S'ils le font, ils trouveront certainement beaucoup de choses à réparer, et s'ils s'améliorent, Hachem ne sera plus en colère

contre eux. En effet, le but des souffrances est de nous ramener vers le bon chemin : lorsqu'une personne se repent et améliore ses actes, les malheurs ne la touchent plus, car il n'y a pas de souffrances sans faute, et pas de mort sans péché. Heureux est celui qui sait profiter de ces moments importants pour examiner ses actes dès que des souffrances le touchent. C'est ainsi qu'il mérite d'acquiescer son monde à venir en un instant, car en réfléchissant sur les raisons qui ont provoqué une telle situation, il se repent et se rapproche beaucoup de D. et de Sa Torah. C'est à ce sujet que Rabbeinou Hakadoch a dit : « Certains acquiescent leur monde à venir en un instant. » Mais si la personne en question n'accorde aucune attention à ce qui lui arrive et continue à suivre sa voie aveuglément, elle perdra le cadeau que Hachem lui a fait en lui envoyant des malheurs afin de l'éveiller de sa torpeur. Elle pourra alors perdre son monde à venir en un instant. Ainsi, nous pouvons exploiter les souffrances qui viennent à nous comme un tremplin pour évoluer spirituellement, mais à condition d'analyser ce qui nous arrive.

Je me souviens d'avoir perdu beaucoup d'argent à cause d'un mikvé que j'avais fait construire à Paris. J'ai remarqué que malgré la somme importante que j'y avais investie, je subissais chaque jour des pertes plus grandes que la veille. Un jour, c'était un tuyau qui explosait, une autre fois on découvrait des fissures dans les murs du mikvé, etc. Or ce ne sont pas des petites dépenses ! Alors j'ai vérifié, et j'ai découvert que tous les dons qui avaient permis la construction de ce mikvé avaient été gagnés par profanation du Chabbat, si bien que la bénédiction ne reposait pas dessus. J'ai donc donné l'instruction de le détruire jusqu'aux fondations, et nous en avons établi un nouveau avec de l'argent correct et pur. Tout est alors rentré dans l'ordre. En effet, lorsque quelqu'un se demande pourquoi un malheur le frappe, Hachem l'aide à trouver d'où cela vient et comment réparer. Or quand on répare ce qui est déformé, tout se rétablit.

De même, au sujet de la mort des fils d'Aaron, D. nous ordonne : « Si la mort des enfants d'Aaron vous est douloureuse, examinez vos actes après leur décès, demandez-vous pourquoi un tel malheur vous frappe, ajustez vos comportements ! Alors, votre faute s'éloignera et votre péché sera pardonné. »

C'est la raison pour laquelle nos Sages attribuent plusieurs raisons à la mort des fils d'Aaron. De cette manière, lors de notre examen de conscience, nous saurons comment analyser nos actes et quoi vérifier : en sachant pourquoi les fils d'Aaron ont été punis, nous chercherons à savoir si nous sommes, nous-mêmes, irréprochables dans ces domaines. Nous pourrions alors améliorer notre comportement.

Accomplissons toujours en nous le verset « Examinons nos voies, scrutons-les », et en procédant à cet examen de conscience, la suite du verset s'accomplira en nous : « et retournons à Hachem ! » C'est uniquement en analysant tout ce qui nous arrive dans la vie quotidienne que nous mériterons de connaître Hachem, de nous rapprocher de Lui, de nous repentir et de Le remercier pour toutes les bontés qu'Il nous accorde.

Paris	Lyon	Marseille	
20:30	20:14	20:08	Allumage
21:42	21:22	21:33	Fin



« Parle aux bnei Israël et tu leur diras : soyez saints car Je suis saint, Hachem votre D. » (Vayikra 19, 2)

Comme on le sait, le peuple d'Israël est entièrement composé de tsaddikim. Nous connaissons tous ou nous utilisons dans nos communications interpersonnelles le titre si flatteur de « tsaddik », juste. L'ordre de D. exige de nous d'être « kedochim », saints, et nous nous efforçons effectivement d'accomplir cette requête en étant saints et purs. Mais auparavant, nous devons bien comprendre la différence entre ces deux adjectifs. Une parabole de Rabbeinou Yossef 'Haïm de Bagdad, que son mérite nous protège, nous y aidera.

C'est l'histoire d'un homme qui, selon la coutume, a pris chez un commerçant de la marchandise à crédit pour trente jours. Le jour de l'échéance de la dette arrive, il la règle, et le commerçant lui dit : « Je vous félicite, que Hachem vous comble de tout bien ! »

L'acheteur demande : « Pourquoi me bénissez-vous ? Je ne vous ai pas donné cet argent en cadeau, j'ai simplement remboursé une dette, et cela ne mérite pas une bénédiction ! »

Le marchand lui répond : « C'est vrai. Mais j'ai vendu à crédit à beaucoup de gens, et il arrive que certains d'entre eux paient avec un retard d'un ou deux mois. Alors je dois aller chez eux deux fois par jour pour demander mon dû, et ils s'esquivent sous divers prétextes. Vous, vous m'avez remboursé à temps sans que j'aie à me donner aucun mal, c'est pourquoi je vous suis reconnaissant et je vous en félicite ! »

Quelques semaines plus tard, l'acheteur vient et prend le double de marchandise, à crédit pour trente jours. Au bout de quinze jours, il va de nouveau rembourser sa dette. Stupéfait, le vendeur lui dit : « Je vous félicite, que Hachem vous comble de tout bien – mais pourquoi avez-vous donc remboursé en avance ? Une pareille chose ne m'était jamais arrivée ! »

L'acheteur répond : « Parce que je savais que vous alliez me bénir ! »

Le marchand lui dit : « Mais même si vous m'aviez remboursé au moment fixé, vous auriez mérité une bénédiction ! » L'acheteur répond : « C'est justement pour cela. En fait, celui qui rembourse à temps ne mérite aucune bénédiction, mais comme il y a des gens qui ne remboursent pas à temps, on apprécie celui qui se conduit correctement. Par conséquent, si je reçois une bénédiction à cause des manquements des autres, cela ne me plaît pas, j'ai donc apporté l'argent à l'avance pour mériter une bénédiction grâce à mes propres actions ! »

Quelques jours plus tard, l'acheteur arrive et demande de la marchandise pour mille pièces d'or à crédit pendant trente jours, et le marchand lui donne volontiers la marchandise qu'il demande. Trente jours se passent, trente-et-un jours, trente-deux jours, et de remboursement – point !

Le trente-troisième jour, l'acheteur arrive et paie les mille pièces d'or. Le marchand lui dit : « Je vous félicite, que Hachem vous comble de tout bien, que Hachem vous comble de bien, que Hachem vous comble de bien ! »

L'acheteur lui demande : « Pourquoi les fois précédentes m'avez-vous béni une seule fois, et cette fois-ci trois fois ? Au contraire, je suis venu en retard, et vous n'auriez même pas dû me bénir une seule fois ! »

Le marchand lui dit : « A la vérité, j'ai honte de vous en dévoiler la raison, mais comme vous me plaisez, je vais vous l'expliquer et vous allez comprendre.

Vous savez certainement que je n'ai pas l'habitude de faire crédit sur une somme aussi importante. A vous, je l'ai donnée avec joie, et je m'attendais à ce que vous me remboursiez avant l'échéance, comme la dernière fois. Quand vous n'êtes pas venu, je vous ai jugé favorablement, j'ai pensé que la somme était si importante que vous n'aviez pas

réussi à rembourser avant l'échéance, mais j'étais certain que vous me rembourseriez au jour dit. Quand le jour de l'échéance est arrivé et que sont passés encore un jour ou deux, j'ai été pris d'un doute, et je me suis dit : « Malheur à moi, je suis la victime d'un escroc. Certainement, toute son honnêteté n'était qu'une ruse pour entrer dans mes bonnes grâces et m'emprunter pour une valeur de mille pièces d'or. Après avoir gagné ma confiance et reçu la marchandise, il a disparu pour ne plus revenir. Et je me désolais déjà des bénédictions que je vous avais données les deux fois précédentes. Mais maintenant que vous avez apporté tout l'argent, je vois que vous êtes quelqu'un d'honnête, que je vous ai faussement soupçonné, que je me suis fait du souci pour rien et que j'ai eu tort de regretter mes bénédictions. C'est pourquoi cette fois-ci je vous ai donné une triple bénédiction, deux fois pour les fois précédentes, et la troisième pour cette fois-ci ! »

Voici la morale de l'histoire : On peut être juste (tsaddik), ou on peut être pieux ('hassid). Quelle est la différence entre les deux ? Le tsaddik évoque le premier remboursement, qui a eu lieu en temps voulu. Mais le tsaddik fait tout ce qu'il doit faire, et apparemment il ne mérite rien, puisqu'il reçoit toutes sortes de bienfaits du Saint, béni soit-Il : la vie, la santé, la sérénité et la subsistance, et il doit rembourser sa dette. Mais il y a des impies qui transgressent les paroles de la Torah et n'accomplissent pas leurs devoirs comme il le faudrait, c'est pourquoi les tsaddikim reçoivent des bénédictions quand ils accomplissent correctement les mitsvot, comme ce marchand qui a béni l'acheteur de l'avoir remboursé à temps.

Et puis il y a l'homme pieux, le 'hassid, qui va au-delà de son strict devoir, comme lorsque l'acheteur a remboursé la deuxième fois avant l'échéance. Ainsi, la Guemara raconte que Rabba bar bar 'Hana avait engagé des ouvriers pour qu'ils transportent un tonneau de vin, et ils l'ont cassé par une négligence coupable. Il leur a demandé le prix du tonneau, et a pris leur vêtement en gage. Ils sont allés en din Torah devant Rav. Celui-ci lui a dit : « Rends-leur leur habit. »

Il a demandé : « Est-ce cela la justice ? »

Rav lui a répondu : « Il est écrit (Michlei 2, 20) : « Pour que tu marches dans la voie des hommes bons », c'est-à-dire au-delà de ton strict devoir. »

Les ouvriers ont continué : « Nous sommes pauvres, nous avons travaillé toute la journée, et en fin de compte le tonneau s'est cassé et nous n'avons pas d'argent pour acheter à manger. »

Rav a dit : « Donne-leur le salaire de leur travail. »

Rabba bar bar 'Hana s'est étonné : « Est-ce que c'est justice, que je perde à la fois le tonneau et le vin, et que je doive en plus payer le salaire de ce travail ? »

Rav lui a répondu : « Oui, car il est écrit « et observe la façon de vivre des tsaddikim », c'est-à-dire qu'il s'agit d'établir des barrières aux voies des tsaddikim et d'aller au-delà de son strict devoir. »

Un tel homme s'appelle un 'hassid.

Enfin, il y a le « kadoch », le saint, dont tous les actes sont consacrés à D., même lorsqu'ils éveillent l'étonnement, comme par exemple chez Yaël, la femme de 'Héver le Keini, qui est sortie de la tente pour inviter Sisra chez elle et lui offrir une tasse de lait, toutes choses qui paraissent sortir des normes de la pudeur. Mais la vérité est que toute son intention était pour l'amour du Ciel : elle voulait qu'il s'endorme, après quoi elle lui a percé le crâne avec un piquet de tente, sauvant ainsi Israël. Il est dit d'elle : « Qu'elle soit bénie parmi les femmes dans la tente », et les Sages ont expliqué : « ce sont les Matriarches », qui étaient connues pour leur pudeur et par le fait qu'elles ne sortaient pas de leur tente. Cette histoire évoque le troisième cas, où le remboursement se fait attendre et où il y a lieu de douter de la bonne foi de la personne et de soupçonner que les bénédictions étaient superflues, alors qu'en fin de compte il s'est avéré que tout était pour l'amour du Ciel et par sainteté, que toutes les bénédictions s'avéraient justifiées et qu'il était même souhaitable d'y ajouter.

« Il fit ce que Hachem avait ordonné à Moché » (15, 34)

« Quand est arrivé Yom Kippour, il a procédé de cette façon, ce qui vient nous faire un compliment sur Aharon, qui n'a pas porté [les vêtements de la kehouna] dans un esprit de grandeur, mais comme quelqu'un qui accomplit le décret du roi. » (Rachi)

Or au contraire, c'est un plus grand honneur de porter les vêtements d'or que les vêtements blancs, donc quelle « grandeur » aurait-il pu trouver à les porter ?

Le 'Hatam Sofer explique que justement, Aharon avait honte de porter les vêtements d'or, à cause de la faute du Veau d'Or, c'est pourquoi personnellement, il aurait préféré porter les vêtements blancs le jour de Kippour, de peur d'être humilié. Mais il les a portés « comme Hachem avait ordonné », comme quelqu'un qui accomplit le décret du roi.

« Vous observerez Mes statuts et Mes lois que l'homme accomplit et par lesquels il vit » (18, 5)

Rabbi 'Haïm de Volojine nous donne un principe merveilleux : « par lesquels (bahem) il vit » est à lire textuellement, « dans lesquels », à l'intérieur desquels. En effet, dès qu'il vient à l'esprit de quelqu'un de faire une mitsva, cela fait tout de suite une impression au Ciel, d'où descend pour lui une émanation de lumière et de sainteté, qui l'entoure et l'aide à accomplir effectivement la mitsva. C'est ce qu'ont voulu dire les Sages par l'enseignement selon lequel « Celui qui veut se purifier, on l'aide. »

De même, une fois qu'il a fini la mitsva, la même lumière de sainteté augmente et se renforce de nouveau, le poussant à accomplir d'autres mitsvot. Comme le disent les Sages, « une mitsva en entraîne une autre. » En effet, comme il est entouré de sainteté d'en haut, il s'abrite à l'ombre de la Chekhina qui le protège du mauvais penchant, lequel n'a plus aucun pouvoir sur lui. Et celui qui prend à cœur d'y réfléchir au moment où il accomplit la mitsva sentira dans son âme comment il est entouré et revêtu de cette sainteté, et le désir d'accomplir la volonté de son Créateur se renouvellera en lui.

« Que l'homme fait et dans lesquels il vit », car étant donné qu'à ce moment-là il est entouré de la sainteté de la mitsva elle-même, il vit vraiment à l'intérieur de la mitsva, et c'est une atmosphère de gan Eden dans laquelle il mérite de se trouver dès ce monde-ci.

« Vous ferez la différence entre la bête pure et l'impure, entre l'oiseau impur et le pur » (20, 25)

En observant le verset, on s'aperçoit que pour la bête, la Torah parle d'abord de celle qui est pure, alors que pour l'oiseau, celui qui est impur vient en premier.

Voici l'explication qu'en donne « HaKetav VéHaKabbala » : dans ces deux espèces, la Torah désigne la minorité qu'il faut distinguer de la majorité : pour les bêtes, il faut choisir celles qui sont pures parmi celles qui sont impures, car la plupart d'entre elles sont impures. Alors que chez les oiseaux, il faut choisir ceux qui sont purs parmi ceux qui sont impurs, car la plupart des oiseaux sont purs.

La vie dans la paracha

A partir de l'enseignement de Rabbeinou 'Haïm ben 'Attar, le saint Or Ha'Haïm

« Tu ne lèseras pas ton prochain et tu ne voleras pas » (19, 13)

Les Sages disent que les bnei Torah ont de la difficulté à trouver leur subsistance en ce monde-ci, lorsqu'ils demandent (Yalkout Michlei 954) pourquoi les enfants des pauvres réussissent mieux dans l'étude

de la Torah. J'en ai entendu une raison au nom du Ari zal : le monde ne pourrait pas supporter l'abondance de bien qui est réservée aux tsaddikim, c'est pourquoi la récompense n'est accordée en ce monde qu'à ceux qui sont moyens, et cet intermédiaire permettra aux bnei Torah de trouver leur subsistance.

Cela nous enseigne que les riches ne sont qu'un tuyau qui est préparé pour les besoins des tsaddikim. Hachem a ordonné que l'homme ne lèse pas son prochain qui est tsaddik, ainsi qu'il est écrit (Téhilim 122, 8) « pour mon frère et mon ami », en ne lui donnant pas ce qui lui revient, ce qui serait parfaitement injuste.

A la lumière de la Paracha

« Ne suivez pas leurs lois » (Vayikra 18, 3)

Il y a une baraïta connue du traité Berakhot (7a), qui rapporte au nom de Rabbi Yichmaël ben Elisha : « Une fois, je suis rentré dans le Saint des saints pour offrir l'encens, et j'ai vu Akatriel, Y-A-H Hachem des armées, assis sur un trône haut et élevé. Il m'a dit : Yichmaël, mon fils, bénis-Moi. Je Lui ai dit : « Puisse Ta volonté être que Ta miséricorde soit plus forte que Ta colère, que Ta miséricorde se répande sur Tes midot, que Tu Te conduises avec Tes enfants avec miséricorde et que Tu les traites avec indulgence. » Il a acquiescé de la tête, et on apprend de là que la bénédiction d'une personne ordinaire ne doit pas nous sembler insignifiante. »

Mon fils Rabbi Mikhaël m'a demandé pourquoi le Saint, béni soit-Il avait eu besoin de cette bénédiction. D'ailleurs, comment Rabbi Yichmaël, un être humain, avait-il osé bénir le Créateur du monde, sans même essayer d'esquiver cette demande ?

Je lui ai répondu : le Saint, béni soit-Il a vu les générations à venir, jusqu'au dernier exil dans lequel le peuple d'Israël sera plongé ; Il a su qu'il durerait près de deux mille ans à cause de nos nombreuses fautes. Or il était évident que le peuple d'Israël, dispersé parmi les nations dans leurs divers exils, n'observeraient pas toujours la Torah et les mitsvot. Parfois, ils chercheraient à ressembler aux non-juifs en adoptant leur culture et en imitant leurs mœurs, abandonnant ainsi la Torah et négligeant les mitsvot de Hachem. Naturellement, les accusateurs en profiteraient pour se tourner contre Israël, et la stricte justice les menacerait, suivie de nombreux maux.

Mais le Saint, béni soit-Il est longanime et généreux, ainsi qu'il est dit (Chemot 15, 3) : « Hachem est un homme de guerre, Hachem est Son Nom », il est question du D. de justice, mais « Hachem est Son Nom » dénote la miséricorde.

C'est pourquoi Il a donné le remède avant le coup, et a demandé à Rabbi Yichmaël ben Elisha de Le bénir, pour que Sa miséricorde soit plus forte que Sa colère et qu'Il se conduise avec ses enfants avec miséricorde. Il lui a promis qu'effectivement, cette bénédiction calmerait Sa colère, et que la miséricorde serait plus forte que la stricte justice. Les Sages ont dit que le Saint, béni soit-Il en personne répète la bénédiction de Rabbi Yichmaël tous les jours, en disant : « Puisse Ma volonté être que Ma miséricorde soit plus forte que Ma colère, et que Ma miséricorde se répande sur Mes midot ! Tout cela faire taire les accusateurs qui voudraient attaquer Israël pour avoir abandonné la Torah de Hachem.

Les cèdres du Liban

« Hachamach », Rabbi Elazar Azkari

Parmi les disciples du Ari zal se trouvait le kabbaliste Rabbi Elazar ben Moché Azkari, surnommé « Hachamach ». Rabbi Elazar, descendant des expulsés d'Espagne, était natif de Tsfat. Il avait acquis l'essentiel de ses connaissances en Torah auprès de Rabbi Yossef Saguis. Il faisait partie des géants spirituels qui s'étaient installés à Tsfat à cette époque, comme, entre autres, le Radbaz, Rabbi Chlomo Alkabetz, le Ramak, Rabbi Yossef Karo, Rabbi 'Haïm Vital, le Ari zal etc. Le 'Hida, qui ne tarit pas de louanges à son sujet, témoigne qu'il était l'un des seuls géants de cette génération à avoir reçu une « semikha » (ordination au rabbinat) lors de la mise en place de cette dernière par Rabbeinou Ya'akov Beirav.

Pendant de nombreuses années, Rabbi Elazar servit Hachem dans la plus grande discrétion. Les habitants de Tsfat ne savaient rien à son sujet et n'avaient pas conscience de sa sainteté ni de sa grandeur en Torah. Il était le « chamach » (bedeau) de la synagogue et cachait ainsi sa grandeur et ses bonnes actions. Le seul qui connaissait sa valeur était le saint Ari, qui, avec sa capacité de voir plus en profondeur, avait perçu la sainteté et la pureté de Rabbi Elazar et en avait gardé le secret jusqu'à Lag Ba'omer, jour de la hilloula de Rabbi Chim'on bar Yo'haï.

Cette année-là, la joie du Ari s'est élevée vers de saintes pensées, et du fait de sa joie intense, il s'est mis à danser avec ardeur avec ses disciples. Un juif âgé au noble visage que le Ari connaissait et qu'il se réjouit de voir se joignit à la ronde. Tous deux dansèrent ensemble pour la joie de la Torah, au grand étonnement de toute l'assemblée.

Quand la joie a augmenté et s'est intensifiée, le Ari a invité Rabbi Elazar Hachamach à se joindre à la danse avec ce vieillard anonyme. Ainsi, le Ari a dansé avec ses deux compagnons pendant un long moment, alors que la stupéfaction des disciples grandissait : pourquoi ce vieillard avait-il mérité une si grande preuve d'affection de la part du Ari ?

A la fin des danses, sur le chemin de retour vers Tsfat, un des disciples a fait preuve d'audace en lui demandant : « Nous supposons que le vieux monsieur avec qui vous avez dansé est un érudit, mais nous n'avons pas encore compris pourquoi vous avez invité le Chamach à danser avec vous ? »

Alors le Ari a éclairé ses élèves en diffusant la renommée de Rabbi Elazar Azkari dans le monde : « Si le Tanna Rabbi Chim'on bar Yo'haï a vu la nécessité de danser personnellement avec le Chamach, moi, le jeune, je ne danserais pas avec lui ? »

L'écho extraordinaire qu'ont eu les paroles du Ari et la propagation qui s'en est suivie ont chagriné Rabbi Elazar Hachamach, qui s'était efforcé durant toute sa vie d'agir dans la discrétion. Mais il a accepté son sort avec amour. Il a profité de sa réputation pour le bien de la collectivité en éveillant les cœurs à l'amour du Créateur.

Il a fondé l'association « Soukat Chalom », qui a œuvré pour éveiller le peuple d'Israël au repentir et à l'adhésion à Hachem, comme en témoigne l'introduction à son livre « Séfer 'Harédim » : « Un jour, nous avons dit : Il est temps de faire quelque chose pour D., Qui nous a promis "Quiconque vient se purifier reçoit une aide du Ciel", et Qui a dit "Ouvre-Moi, Ma sœur, Ma bien-aimée, une ouverture comme celle d'une aiguille, et Je vous ouvrirai une porte comme celle d'une salle." Alors, retournons vers Hachem de toute notre force, et détournons de nombreuses personnes de la faute, comme D. nous l'a ordonné. Ici, à Tsfat, nous avons créé une sainte association nommée "Soukat Chalom", et nombreux sont ceux qui se repentent et se renforcent dans les mitsvot. »

Le Rav a composé son célèbre livre « 'Harédim » pour atteindre l'un des buts de l'association, à savoir diffuser la crainte divine dans le monde. Il s'agit d'un livre de mitsvot, qui énumère les mitsvot selon tous les avis. Il se base sur le verset « Tous mes os diront "D., qui T'est comparable ?" », et les mitsvot y sont partagées selon les membres du corps.

Rabbi Elazar était très attaché à la terre sainte. Par exemple, il a refusé la proposition du poste de Rav dans la riche communauté juive d'Egypte, malgré la très mauvaise situation financière dans laquelle il se trouvait. Il a préféré rester à Tsfat en dépit de la détresse et de la pauvreté. On peut trouver une expression à cet amour dans ses saints écrits, comme dans les piyoutim qu'il a composés, dont le célèbre « Yedid Néfech ».

Le lieu de la sépulture de Rabbi Elazar est resté caché pendant des centaines d'années. C'est seulement récemment que Rabbi Eliahou, d'une bonne famille de Tsfat, a mérité de dévoiler la tombe du tsaddik et de sa compagne de vie Madame Mazal Tov. Ils avaient été enterrés près de la tombe du saint Ari. Sur sa pierre tombale est gravé « Le saint, le cher Rabbi Elazar, année 60 » (qui est l'année de son décès).

Les Hommes de Foi Histoires des justes de la famille Pinto

Rabbi 'Haïm Pinto faisait partie des disciples d'Aharon : il aimait la paix et la poursuivait. Un jour, il est arrivé dans une grande ville où il avait entendu parler d'un couple au sein duquel la paix ne régnait pas. La femme reprochait à son mari chaque petite chose, et celui-ci ne se plaignait pas de son triste sort et acceptait tout avec amour.

En entendant cela, Rabbi 'Haïm a dit à son assistant : « Un tel tsaddik est assuré d'avoir une part dans le monde à venir. » En même temps, pour que la vie de cet homme ne ressemble pas à un enfer, le Rav s'est rendu chez ce couple avec son assistant, et il a discuté avec la femme de la façon dont elle se comportait avec son mari. Il l'a sensibilisée à ce sujet en lui demandant de ne pas se conduire avec grossièreté, mais d'améliorer son comportement envers lui.

Rabbi 'Haïm a agi ainsi à plusieurs reprises : il allait discuter avec cette femme, car il aimait la paix et la poursuivait. Les paroles du Rav ont fini par pénétrer dans son cœur, et elle a commencé à se comporter correctement avec son mari. Dès lors, ils ont vécu en paix dans la sérénité.

Garde Ta langue

Faire honte et causer du tort

Si l'on dit du lachon hara devant la personne concernée elle-même au point que la honte lui fait changer de couleur, on transgresse « ne porte pas une faute à cause de lui », ce qui est un avertissement de ne pas humilier un juif [même quand on le réprimande pour une faute qu'il a commise]. Et si on le fait en public, on n'a pas de part dans le monde à venir.

S'il s'agit d'un orphelin ou d'une veuve, même s'ils sont riches, on transgresse l'interdiction supplémentaire de « tu ne causeras pas de tort à la veuve et à l'orphelin. »